

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE LE 8 NOVEMBRE 2021 À 19H30**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Guy Rochette, Maire  
Jannys Landry, conseiller au siège n°1  
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2  
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3  
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4  
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5  
Jonathan Baker, conseiller au siège no.6.

**PERSONNE(S) ABSENTE(S) :**

Madame Josée Desmeules, directrice générale, assiste à titre de greffière à la séance.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Rochette.

**1. GREFFE**

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021 ;
- 1.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil (mise à jour) ;
- 1.5 Calendrier des séances publiques de 2022 ;
- 1.6 Nomination du maire suppléant pour 2022 ;
- 1.7 Mandat à Tremblay, Bois, avocats, pour faire confirmer l'extinction de servitudes de passage par non-usage pendant plus de dix ans qui grevait des terrains de la Ville ;**

**2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir;
  - 2.1.1 Comptes à payer
  - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Avis public dépôt du budget 2022 ;

- 2.3 Paiement du décompte progressif no.1 à P.E. Pageau pour les travaux de diverses rues ;
- 2.4 Paiement du décompte progressif no.2 à P.E. Pageau pour les travaux de diverses rues ;
- 2.5 Paiement du décompte progressif no.1 à Turcotte 1989 Inc. pour l'ajout d'un point d'injection et de mélange à station d'épuration des eaux usées ;
- 2.6 Renouvellement du contrat avec Corp Rate au 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une durée de 3 ans relativement au regroupement d'achats de carburants ;
- 2.7 Prolongation du contrat de travail à André Drolet pour une période de quatre (4) semaines à partir de la semaine débutant le 1<sup>er</sup> novembre ;
- 2.8 Prime de remplacement aux travaux publics ;

### **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun point.

### **4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Mandat à CTM paysager pour des travaux de drainage au bout de la rue du Rocher ;
- 4.2 Mandat à EMS pour honoraires professionnels en structure, génie civil et mécanique de procéder relativement aux travaux de réaménagement du poste de pompage existant dans un nouveau cabanon ;
- 4.3 Mandat à CBTEC, ingénierie pour honoraires professionnels en génie (électrique et mécanique) relativement aux travaux de réaménagement du poste de pompage existant dans un nouveau cabanon ;
- 4.4 Mandat à CCM2, architectes pour honoraires professionnels en architecture du bâtiment relativement à la construction du nouveau cabanon relocalisant le poste de pompage ;
- 4.5 Renouvellement de l'entente pour le déneigement du stationnement des Marais du Nord pour l'hiver 2021-2022 ;
- 4.6 Mandat à l'arpenteur pour l'implantation du bâtiment de l'Hôtel de Ville;
- 4.7 Programmation de travaux version no.3 révisée-Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2019-2023) ;
- 4.8 Entente travaux de drainage sur le terrain du 84, avenue du Rocher ;**

### **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 5.1 Motion de félicitations- Comité organisateur de la fête de l'Halloween 2021 ;

**5.2 Abrogation de la résolution 2021-056 ;**

**5.3 Remboursement de la passe individuelle de vélo aux citoyens du Lac-Delage ;**

**6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun point.

**7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Aucun point.

**8. PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

**9. CORRESPONDANCE**

**10. VARIA**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1. GREFFE**

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 2021-118**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec l'ajout des points suivants :

- 4.8 Entente travaux de drainage sur le terrain du 84, avenue du Rocher ;
- 5.2 Abrogation de la résolution 2021-056 ;
- 5.3 Remboursement de la passe individuelle de vélo aux citoyens du Lac-Delage ;

Et l'annulation du point 1.7 : Mandat à Tremblay, Bois, avocats, pour faire confirmer l'extinction de servitudes de passage par non-usage pendant plus de dix ans qui grevait des terrains de la Ville ;

**II EST PROPOSÉ** par Marc Boiteau,  
**APPUYÉ** par Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 novembre 2021 avec l'ajout des points 4.8, 5.2 et 5.3 et l'annulation du point 1.7.

### **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**

**Résolution 2021-119**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 4 octobre 2021

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

**II EST PROPOSÉ** par Jonathan Baker,  
**APPUYÉ** par Christiane Gosselin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021.

#### **1.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL (MISE À JOUR)**

Josée Desmeules, directrice générale, confirme que tous les membres du conseil ont déposé devant le conseil leurs déclarations des intérêts pécuniaires dans le délai prescrit en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les Élections et Référendums*.

#### **1.5 CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES DE 2022**

Résolution 2021-120

**IL EST PROPOSÉ** par Isabelle Coulombe,  
**APPUYÉ** par Jannys Landry,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QU'**en 2022, les séances du conseil municipal se tiennent au Bureau municipal, sis au 24 de la rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage ;

**QUE** les séances ordinaires se tiennent aux jours suivants à 19h30 :

le lundi 10 janvier 2022

le lundi 14 février 2022

le lundi 14 mars 2022

le lundi 11 avril 2022

le lundi 9 mai 2022

le lundi 13 juin 2022

le lundi 11 juillet 2022

le lundi 8 août 2022

le lundi 12 septembre 2022

le mardi 11 octobre 2022

le lundi 14 novembre 2022

le lundi 12 décembre 2022

**QU'**une séance spéciale jeunesse avec la tenue d'un mini-conseil se tienne le lundi 9 mai 2022 à 18h30 juste avant la séance publique.

#### **1.6 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2022**

Résolution 2021-121

**IL EST PROPOSÉ** par Christiane Gosselin,  
**APPUYÉ** par Jannys Landry,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** soit nommé Alexandre Morin , au poste de maire suppléant, et ce, pour toute l'année 2022.

**1.7 MANDAT À TREMBLAY, BOIS, AVOCATS, POUR FAIRE CONFIRMER L'EXTINCTION DE SERVITUDES DE PASSAGE PAR NON-USAGE PENDANT PLUS DE DIX ANS QUI GREVAIT DES TERRAINS DE LA VILLE**

Ce point est annulé.

**2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

**2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR**

**2.1.1 Comptes à payer**

Résolution 2021-122

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes à payer au 8 novembre 2021 totalisent un montant de 643 812,50 \$ et 22 503,25 \$ pour les salaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

**II EST PROPOSÉ PAR** Jannys Landry,  
**APPUYÉ PAR** Christiane Gosselin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** la liste des comptes à payer soit acceptée ;

**QUE** soit autorisé le paiement des comptes payables au 8 novembre 2021, et ce, selon les échéances prescrites.

**2.1.2 Compte à recevoir (taxes)**

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 8 novembre 2021 qui totalisent un montant de 77 188,27 \$.

**2.2 AVIS PUBLIC DU DÉPÔT DU BUDGET 2022**

Avis est par la présente donné par Jannys Landry,

**QUE** le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, le mardi 21 décembre 2021 à 19h30 au bureau municipal, afin d'adopter le budget 2022 ainsi que le programme triennal en immobilisations.

**2.3 PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.1 À P.E. PAGEAU POUR LES TRAVAUX DE DIVERSES RUES**

Résolution 2021-123

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de monsieur Benoît Brochu, ingénieur chez Tetra Tech du décompte no. 1 de P.E. Pageau au

montant de 305 009,14 \$ plus taxes incluant une retenue de 10 % au montant de 33 889,90 \$ pour les travaux de réfection de pavage sur diverses rues ;

**II EST PROPOSÉ PAR** Jonathan Baker,  
**APPUYÉ PAR** Isabelle Coulombe,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement du décompte no. 1 de P.E. Pageau au montant de 305 009,14 \$ plus taxes ;

**QUE** les crédits soient pris à même l'emprunt temporaire en attendant le paiement de la taxe d'accise dans ce dossier.

**2.4 PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.2 À P.E. PAGEAU POUR LES TRAVAUX DE DIVERSES RUES**

Résolution 2021-124

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de monsieur Benoît Brochu, ingénieur chez Tetra Tech du décompte no. 2 de P.E. Pageau au montant de 42 832,10 \$ plus taxes incluant une retenue de 5 % au montant de 15 582.74 \$ pour les travaux de réfection de pavage sur diverses rues ;

**II EST PROPOSÉ PAR** Jonathan Baker,  
**APPUYÉ PAR** Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement du décompte no. 2 de P.E. Pageau au montant de 42 832,10 \$ plus taxes ;

**QUE** les crédits soient pris à même l'emprunt temporaire en attendant le paiement de la taxe d'accise dans ce dossier.

**2.5 PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.1 À TURCOTTE 1989 INC. POUR L'AJOUT D'UN POINT D'INJECTION ET DE MÉLANGE À STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Résolution 2021-125

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de monsieur François Gagnon, ingénieur chez Tetra Tech du décompte no. 1 de Turcotte 1989 Inc. au montant de 73 365,18 \$ plus taxes incluant une retenue de 5 % au montant de 3 861.33 \$ pour les travaux d'ajout d'un point de dosage d'alun au bassin de l'usine de traitement des eaux usées ;

**II EST PROPOSÉ PAR** Jonathan Baker,  
**APPUYÉ PAR** Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement du décompte no. 1 de Turcotte 1989 Inc. au montant de 73 365.18 \$ plus taxes ;

QUE les crédits soient pris à même la marge de crédit de la Ville en attendant le paiement de la taxe d'accise dans ce dossier.

**2.6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC CORP RATE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2021 POUR UNE DURÉE DE 3 ANS RELATIVEMENT AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE CARBURANTS**

Résolution 2021-126

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec Corp Rate se termine au 31-10-2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abonnement permet un regroupement d'achats sur le carburant ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est avantageux de renouveler le contrat aux mêmes conditions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Jonathan Baker,  
**APPUYÉ PAR** Marc Boiteau,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement pour une durée de 3 ans à partir du 1-11-2021 ;

**QUE** Josée Desmeules, directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif au contrat à intervenir.

**2.7 PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL À ANDRÉ DROLET POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE (4) SEMAINES À PARTIR DE LA SEMAINE DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE**

Résolution 2021-127

**CONSIDÉRANT** l'absence du directeur des travaux publics et que beaucoup de travail doit être effectué avant l'hiver ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Drolet accepte d'être prolongé pour 4 semaines à partir du 1<sup>er</sup> novembre aux mêmes conditions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Jonathan Baker,  
**APPUYÉ PAR** Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise monsieur André Drolet, employés aux travaux publics à poursuivre pour une durée de 4 semaines à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**2.8 PRIME DE REMPLACEMENT AUX TRAVAUX PUBLICS**

Résolution 2021-128

**CONSIDÉRANT QUE** rien n'est prévu au contrat de travail pour le remplacement d'un poste lors d'une absence prolongée;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches de travail et les responsabilités associées au remplacement d'un poste supérieur sont plus importantes et qu'il y a lieu de compenser pour la charge de travail supplémentaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** Louis-Philippe Barrette, assistant-contremaître, remplace temporairement Sydney Lavoie, directeur des travaux publics dans ses fonctions ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de lui verser une prime de remplacement d'un montant équivalent à la moitié de la différence du taux horaire entre les deux postes ;

**CONSIDÉRANT QU'**une augmentation de 4,16 \$ / heure de plus équivaut à 50% de la différence de leur taux horaire entre les deux postes, soit 8,32 \$ ;

**II EST PROPOSÉ PAR** Marc Boiteau,  
**APPUYÉ PAR** Isabelle Coulombe,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil municipal autorise une prime de remplacement équivalente à 4,16 \$ / heure de plus que son salaire pour la période du remplacement ;

**QUE** ce montant soit rétroactif au 4-10-2021 et pour la durée de remplacement.

### **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun point.

### **4. TRAVAUX PUBLICS**

#### **4.1 MANDAT À CTM PAYSAGER POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE AU BOUT DE L'AVENUE DU ROCHER**

Résolution 2021-129

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de drainage au bout de l'avenue du Rocher doivent être fait pour que l'eau de la rue soit canalisé pour régler le problème d'écoulement sur le terrain du propriétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** CTM Inc. a déposé une soumission au prix de 6 600 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de drainage à réaliser ;

**II EST PROPOSÉ** par Alexandre Morin,  
**APPUYÉ** par Jonathan Baker,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil octroie le mandat à CTM Inc. au prix de 6 600 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit puisée à même le surplus accumulé au 31-12-2020 ;

**4.2 MANDAT À EMS POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE, GÉNIE CIVIL ET MÉCANIQUE DE PROCÉDÉS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE EXISTANT DANS UN NOUVEAU BATIMENT ACCESSOIRE**

Monsieur Jonathan Baker se retire de ce point.

Résolution 2021-130

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable de déplacer le bâtiment et le groupe électrogène dans un autre bâtiment pour permettre de maximiser l'espace pour la construction de l'hôtel de Ville et la patinoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat supplémentaire doit être octroyé pour les honoraires professionnels pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance en structure, génie civil et mécanique de procédés à EMS pour les travaux de réaménagement du poste de pompage dans un nouveau bâtiment accessoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**EMS a déposé une soumission au montant de 17 500 \$ plus taxes ;

**II EST PROPOSÉ** par Alexandre Morin,  
**APPUYÉ** par Christiane Gosselin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate EMS pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux relatifs au réaménagement du poste de pompage existant dans un nouveau cabanon ;

**QUE** les sommes soient puisées à même la subvention de la Taxe d'accise 2019-2023.

**4.3 MANDAT À CBTEC, INGÉNIERIE POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS EN GÉNIE (ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE) RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE EXISTANT DANS UN NOUVEAU BÂTIMENT**

Résolution 2021-131

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable de déplacer le bâtiment et le groupe électrogène dans un autre bâtiment pour permettre de maximiser l'espace pour la construction de l'hôtel de Ville et la patinoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat supplémentaire doit être octroyé pour les honoraires professionnels pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance en électricité et mécanique à CBTEC ingénierie pour les travaux de réaménagement du poste de pompage dans un nouveau bâtiment accessoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** CBTEC ingénierie a déposé une soumission au montant de 10 500 \$ plus taxes ;

**IL EST PROPOSÉ** par Alexandre Morin,  
**APPUYÉ** par Christiane Gosselin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate CBTEC ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux relatifs au réaménagement du poste de pompage existant dans un nouveau cabanon ;

**QUE** les sommes soient puisées à même la subvention de la Taxe d'accise 2019-2023.

**4.4 MANDAT À CCM2, ARCHITECTES POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU BÂTIMENT RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT RELOCALISANT LE POSTE DE POMPAGE**

Résolution 2021-132

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable de déplacer le bâtiment et le groupe électrogène dans un autre bâtiment pour permettre de maximiser l'espace pour la construction de l'hôtel de Ville et la patinoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat supplémentaire doit être octroyé pour les honoraires professionnels pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance en architecture à CCM », architectes pour les travaux de réaménagement du poste de pompage dans un nouveau bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** CCM2 architectes a déposé une soumission au montant de 5 000 \$ plus taxes ;

**IL EST PROPOSÉ** par Alexandre Morin,  
**APPUYÉ** par Christiane Gosselin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate CCM2 architectes pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux relatifs au réaménagement du poste de pompage existant dans un nouveau cabanon ;

**QUE** les sommes soient puisées à même la subvention de la Taxe d'accise 2019-2023.

**4.5 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DES MARAIS DU NORD POUR L'HIVER 2021-2022**

Résolution 2021-133

**IL EST PROPOSÉ** Marc Boiteau,  
**APPUYÉ** par Jannys Landry,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal poursuivre sa collaboration avec Agiro du lac

Saint-Charles en acquiesçant à sa demande de déneigement du stationnement des Marais du Nord pour l'hiver 2021-2022, et ce, uniquement aux conditions suivantes :

- Lors des opérations de déneigement, la Ville de Lac-Delage ne pourra être tenue responsable des bris occasionnés aux infrastructures, à l'aménagement et aux biens des Marais du Nord ainsi qu'aux véhicules laissés sur ou à proximité du stationnement ;
- Aucune voiture ne devra être présente sur le stationnement des Marais du Nord lors des opérations de déneigement exécutées par les employés de la Ville de Lac-Delage ;
- Le déneigement du stationnement des Marais du Nord sera exécuté uniquement après que les opérations de déneigement des voies publiques de Lac-Delage auront été réalisées ;
- Les opérations seront réalisées uniquement lorsque les employés seront également appelés pour des travaux sur le territoire de Lac-Delage ;
- Cette collaboration aux travaux de déneigement se fera seulement avec l'équipement appartenant à la Ville de Lac-Delage ;
- Les services de souffleuse ne sont pas inclus dans cette proposition de collaboration ;
- S'il s'avérait qu'en raison d'un encombrement trop important de neige sur le stationnement des Marais du Nord et que les employés de la Ville de Lac-Delage ne pourraient procéder au déneigement avec les équipements disponibles, la Ville de Lac-Delage mettrait fin momentanément à cette entente jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

#### **4.6 MANDAT À L'ARPEUTEUR POUR L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Résolution 2021-134

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater un arpenteur pour l'implantation du bâtiment de l'Hôtel de Ville et du cabanon pour l'obtention du permis de construction ;

**CONSIDÉRANT QUE** Boulais, arpenteurs géomètres a déjà fait les relevés pour le parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** Boulais, arpenteurs, a déposé une soumission au montant de 6 000 \$ plus taxes ;

**II EST PROPOSÉ** par Jonathan Baker,  
**APPUYÉ** par Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate Boulais, arpenteurs-géomètres pour la réalisation du plan d'implantation du bâtiment de l'hôtel de Ville et du cabanon dans le but de déposer notre demande de permis ;

**QUE** les sommes soient puisées à même les dépenses avant règlement d'emprunt.

**4.7 PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO.3 RÉVISÉE- TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO 2019-2023)**

Résolution 2021-135

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**IL EST PROPOSÉ** par Marc Boiteau,  
**ET APPUYÉ** par Isabelle Coulombe,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.3 révisée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été conférée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.3 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

#### **4.8 ENTENTE TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LE TERRAIN DU 84, AVENUE DU ROCHER**

Résolution 2021-136

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain situé au 84, avenue du Rocher a été acquis par monsieur David Paré et Madame Jade Scott-Giasson ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'amélioration de la chaussée et du drainage ont été effectués sur plusieurs sections de l'avenue du Rocher à l'été 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'asphalte et des travaux d'améliorations de drainage ont été réalisés par la Ville dans notre emprise au cours de la semaine du 28 juin 2021 dans le secteur du rond de virer au bout de l'avenue du Rocher ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont entendues pour que les travaux de drainage soient complétés avant l'hiver 2021-22 dans l'objectif d'avoir une meilleure gestion de l'écoulement des eaux de ruissellement provenant du chemin public ;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente doit être signée par les propriétaires du terrain et la Ville considérant qu'une partie des ouvrages seront sur le terrain des propriétaires ;

**IL EST PROPOSÉ** par Christiane Gosselin,  
**ET APPUYÉ** par Jonathan Baker,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QU'**une entente soit signée entre les propriétaires et la Ville pour les travaux à intervenir sur le terrain privé du 84, avenue du Rocher ;

**QUE** monsieur Guy Rochette, maire et madame Josée Desmeules, directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

#### **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

##### **5.1 MOTION DE FÉLICITATIONS- COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN 2021**

Résolution 2021-137

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Ville de

Lac-Delage félicite chaleureusement le Comité organisateur de l'Halloween 2020 qui a connu un succès « monstre » encore cette année ;

Il remercie également les propriétaires du terrain, soit Marc Morency et Louis Morency pour leur permettre d'utiliser leur terrain pour tenir cette activité ;

En guise de remerciement aux bénévoles qui ont contribué à faire de cet événement un succès, le conseil municipal fera tirer un forfait de 2 nuits en chalet EXP offert par la SÉPAQ ainsi que les autorisations d'accès au parc toute la durée du séjour au gagnant ou la gagnante.

## **5.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-056**

**Résolution 2021-138**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2021-056 exigeait le dépôt des états financiers vérifiés de l'organisme sans but lucratif Empire 47 pour le versement de l'aide financière pour le financement du vélo-parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Louis Boissinot, président d'Empire 47 (E47), a confirmé par courriel le 1<sup>er</sup> novembre que l'organisme ne produirait pas les états financiers vérifiés tel qu'exigé dans la résolution 2021-056 pour le versement de la subvention ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a une responsabilité à l'égard de la saine gestion des deniers publics et qu'il s'agit d'une exigence minimale relativement à l'ampleur du montant versé en subvention pour la Ville de Lac-Delage, soit 50 000 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ** par Marc Boiteau,  
**ET APPUYÉ** par Alexandre Morin,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Madame Jannys Landry, conseillère vote contre la résolution et explique son désaccord. Les 5 autres membres du conseil présent votent pour ;

**QUE** le conseil municipal abroge la résolution 2021-056 et par conséquent que la subvention octroyée soit annulée considérant que les exigences ne peuvent être respectées.

## **5.3 REMBOURSEMENT DES PASSES INDIVIDUELLES DE VÉLO**

**Résolution 2021-139**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de villégiature Empire 47 est accessible et apprécié des Delageois ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire encourager le sport et l'activité physique et augmenter l'offre de loisirs offerts à proximité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite offrir à ces citoyens un remboursement de 50 % du coût de la passe individuelle pour la saison

hiver 2021-2022 pour le « Fatbike » et de 50 % du coût de la passe individuelle pour la saison été 2022 pour le vélo de montagne et/ou pour l'utilisation du vélo-parc, et ce jusqu'à concurrence d'une somme globale maximum de 10 000 \$ / année allouée à cet effet dans le budget de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ** par Alexandre Morin  
**ET APPUYÉ** par Jonathan Baker  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal rembourse, sur présentation d'une preuve d'abonnement, 50 % du coût de la passe individuelle pour la saison hiver 2021-2022 pour le « Fatbike » et de 50 % du coût de la passe individuelle pour la saison été 2022 pour le vélo de montagne et/ou pour l'utilisation du vélo-parc ;

**QU'**une enveloppe budgétaire maximale de 10 000 \$ soit fixée pour le montant total des remboursements alloués par la municipalité aux citoyens admissibles ;

**QUE** le conseil soit avisé lors du dépassement du budget maximum de 10 000 \$ ;

**QUE** les montants non alloués en 2021 soit réservé pour payer les demandes de remboursements en 2022 ;

**QUE** le montant soit puisé à même le poste budgétaire 02-701-90-971.

**6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun point.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Aucun point.

**8. PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

**9. CORRESPONDANCE**

**10. VARIA**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Plusieurs interrogations quant à la décision d'annuler la subvention à Empire 47 pour le vélo parc ;
- Demande au conseil relativement au remboursement d'une partie des coûts pour la mache et la raquette dans les sentiers d'Empire 47 ;

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2021-140

**IL EST PROPOSÉ** par Marc Boiteau,  
**APPUYÉ** par Isabelle Coulombe,  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**De lever la présente assemblée à 20h42.**

---

Guy Rochette, maire

---

Josée Desmeules, greffière et directrice générale